

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-MADEN**

SÉANCE DU 28 AOÛT 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit août à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'ancienne cantine de l'école sous la présidence de Monsieur COULOMBEL Sylvain, Maire.

Nombre de Membres : 11

En exercice 11 -

Présents : 8

Pouvoir : 2

Abstention : 0

Votants : 10

Date de convocation : 21 août 2026

PRÉSENTS : BROSSE Hubert, CHENU François, DOUCET Emilie, REHEL Elodie, BRIONNE Noëlle, COULOMBEL Sylvain, ROBERT Emilie, VERDON Laure

ABSENTS EXCUSÉS : LECHEVESTRIER Yves-Marie pouvoir à BROSSE Hubert ; FAUCON Patrick pouvoir à BRIONNE Noëlle ; LECHEVESTRIER Manuel

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : DOUCET Emilie

**Objet : Participation financière au remplacement de la toiture amiantée du Centre
d'incendie et de secours- Délibération n°2026-08-03**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le projet a pour objet de procéder au remplacement intégral de la toiture amiantée du Centre d'incendie et de secours (CIS). Dans le cadre de ce projet, une participation financière de 2 417,75 € est demandée à la commune de Saint-Maden, correspondant à une quote-part de 5,09 %, calculée en fonction du nombre d'habitants.

Monsieur le Maire propose, en conséquence, que la commune de Saint-Maden participe au financement de ces travaux à hauteur de sa quote-part de 5.09 % sur le budget 2027.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de participer au financement du remplacement intégral de la toiture amiantée du Centre d'incendie et de secours à hauteur de la quote-part de 5,09 % attribuée à la commune de Saint-Maden.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire,
Sylvain COULOMBEL

Secrétaire de Séance
DOUCET Emilie